RCS : TARASCON
Code greffe : 1305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00522
Numéro SIREN : 885 017 186
Nom ou dénomination : A.P.G.M

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 739

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 739 DU 13 FEV. 2024

Adresse de l'entreprise : 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON

Numéro SIRET* : 88501718600010

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12 Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF		Exercice N, clos le : 31/12/2022 Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3	Ex. N-1 clos le : 31/12/2021 Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012			
M	Incorporelles - Autres*	014		016			
M	Immobilisations corporelles*	028	17 035	030	5 028	12 007	15 326
	Immobilisations financières* (1)	040	8 100	042		8 100	8 100
	Total I (5)	044	25 135	048	5 028	20 107	23 426
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052			
I	- Marchandises*	060		062			
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070			
U	(2) - Autres* (3)	072	6 388	074		6 388	2 103
L	Valeurs mobilières de placement	080		082			
A	Disponibilités	084		086			26 657
N	Charges constatées d'avance*	092		094			
T	Total II	096	6 388	098		6 388	28 761
	Total général (I + II)	110	31 523	112	5 028	26 495	52 187

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126		
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132		
P	Report à nouveau	134	12 051	12 736
R	Résultat de l'exercice	136	-32 328	-685
E	Subventions d'investissement	137		
S	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	-19 277	13 051
	Provisions pour risques et charges — Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	17 436	25 325
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	10 192	2 107
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 7 145)	172	18 144	11 704
E	Produits constatés d'avance	174		
S	Total III	176	45 772	39 136
	Total général (I + II + III)	180	26 495	52 187

RENV	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	8 100	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

Certifier Conforme

A - RESULTAT COMPTABLE

					31/12/2022	31/12/2021
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210		
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214		
O	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	133 232	80 399
D	Production stockée* (variat° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		50 000
X	Autres produits			230	2 544	2 475
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	135 776	132 874
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	63 666	52 096
H	Variation de stock (marchandises)*			236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	1 076	2 360
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240		
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	50 185	48 244
E	- mobilier 336 - immobilier)					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	1 603)	244	2 570	2 210
	Rémunérations du personnel*			250	33 957	24 106
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	12 114	1 510
X	Dotations aux amortissements*			254	3 319	1 615
P	Dotations aux provisions			256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259	)	262	1 070	1 243
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260	)			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	167 956	133 382
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-32 180	-508
	Produits financiers		(III)	280		
D	Produits exceptionnels		(IV)	290		
I	Charges financières		(V)	294	147	42
V	Charges exceptionnelles		(VI)	300		135
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347	)			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348	)			
S	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306		
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	-32 328	-685
	B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312		314 32 328
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	)	251		
G	Part de loyers dispensé de réintégration					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997

Entreprises nouvelle (44 sexies)	906	Zone franche urbaine (44 octies a)	967	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	139	Bassins d'emploi à redynamiser	991				
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992		
ZFANG (44 quaterdecies)	346	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont créance due au report en arrière du déficit*	348						350
Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645		
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	649	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	651		
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649				

RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS	Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	354	32 328
O Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
E Déficits antérieurs reportables * :	dont imputés/résultat :		360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS	Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	372	32 328

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446		
C	Inst. géné. agenc.	450	2 635	452		454		456	2 635	
O	Mat. de transport	460	14 400	462		464		466	14 400	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480	8 100	482		484		486	8 100	
TOTAL		490	25 135	492		494		496	25 135	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
I	Terrains	510		512		514		516	
M	Constructions	520		522		524		526	
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536	
C	Inst. générales, agencts divers	540	533	542	439	544		546	972
O	Matériel de transport	550	1 176	552	2 880	554		556	4 056
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 709	572	3 319	574		576	5 028

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * 1	Amortissement 2	Valeur résiduelle 3	Prix de cession * 4	Plus ou moins-values: Court terme * 5	Long terme: 19 % 6	Long terme: 15% ou 12,8% 7	Long terme: 0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
	578	580	582	584	586	581	587	589
TOTAL								

Plus-values taxables à 19% 579 | Régularisations * 590 | TOTAL 596

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M

Néant : | |

1 RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656	
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683		
Autres Immos. incorp.	700		705		
Terrains	710		715		
Constructions	720		725		
Inst.Techn. Mat & Out	730		735		
Inst.Géné.Agenc. Div	740		745		
Matériel de transport	750		755		
Autre immos corpor.	760		765		
TOTAL	770		775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemn. congés payés, charges...		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
	Total à reporter lig.322 N°2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	58 480
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	58 480
Déficits de l'exercice	860	32 328
TOTAL des déficits restant à reporter	870	90 808

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374	15 840
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325				
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 384
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	1,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subv. d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150	
Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée — Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26	
Période de référence	du	au	
Date de cessation		186	

Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

Désignation de la société :	Adresse du siège social
SASU A.P.G.M 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON	
N° Siret : 88501718600010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : N° Siret :

Dénomination :

Adresse :

D ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : BAR, RESTAURANT, BRASSERIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (DF, notice de la déclaration n° 2065)

1 **Résultat fiscal**

DEFICIT 32 328

(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux de 15 %

Bénéfice imposable au taux normal (25% ,26,5%, 27,5%)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 %

Autres plus-values imposables à 19 %

Plus-values à LT imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .

Ent. nouv. art. 44 sexies

Ent. nouv. art. 44 septies

Sociétés d'invest. immo. cotées

Jeunes entre. innovantes

Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies

Zone franche urbaine - Terri. entr.

Zone franche d'activité

Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

PME innovantes

Autres dispositifs

BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)

Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (DF, notice de la déclaration n° 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.

Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (DF, notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DEVENUES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné :

N° d'identification fiscale :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez :

Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

N° d'identification fiscale :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : WINSIS

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : I

FIDUCIAL AVIGNON B
20 RUE DOU RIGAU
84918 AVIGNON CEDEX9
ZI DE COURTINE - LA SOPHIE CS80084

Téléphone : 0490142929

- du conseil * :

Téléphone :

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa :

CGAAAGA

Viseur conventionné

A TARASCON le 24/04/2023

Nom du déclarant : M. GIGNAC

Qualité du déclarant : GERANT

et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022

I. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)	
		- Payées par établ. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)		Total (a) à (h)	

J. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		année du versement (3)	Montant des sommes versées				
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
				Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

K. DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			32 124
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Le soussigné, Monsieur GIGNAC Gérald, Président et associé unique de la SARL APGM, SASU au capital de 1 000.00€, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 885 017 186 et dont le siège social est situé au 2 place Colonel Berrurier 13150 TARASCON (Bistrot la Place), a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022, établi le présent rapport.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2022
- l'affectation du résultat

Première décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 et se soldant par un déficit de 32 328€.

Deuxième décision :

Monsieur Gignac Gérald, Président et associé unique, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 32 328€ au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par Monsieur GIGNAC Gérald, associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tarascon le 05 février 2024

Président et associé unique
GIGNAC Gérald